



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

**COMMUNIQUÉ**

**GOVERNEMENT  
DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 3 février 2022

## Table des matières

<b><u>REDÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DIPLOMATIQUE DE WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL (WBI) ...</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>UN APPEL A PROJETS POUR UNE PLUS JUSTE REPRESENTATIVITE DES FEMMES DANS LE MONDE CULTUREL .....</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b><u>CREATION D'UN CONSEIL DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES .....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b><u>UN FINANCEMENT DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES PLUS TRANSPARENT ET PLUS ÉQUITABLE .....</u></b>	<b><u>9</u></b>
<b><u>COVID19 : DAVANTAGE DE PRISES EN CHARGE POUR RENFORCER LA PRÉVENTION, L'AIDE ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, Y COMPRIS POUR LES PLUS JEUNES ENFANTS AU SEIN DES FAMILLES .....</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>CONTACTS PRESSE.....</u></b>	<b><u>13</u></b>

## **Redéploiement du réseau diplomatique de Wallonie-Bruxelles International (WBI)**

**En vue du prochain mouvement diplomatique de septembre 2023, les gouvernements Wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de fixer des orientations nouvelles pour leur réseau diplomatique à l'étranger.**

Les **notes de politique internationale (NPI)** de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont identifié les leviers d'actions et les différents défis à relever afin d'assurer à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles leur place sur la scène internationale.

Le réseau diplomatique à l'étranger doit jouer un rôle prépondérant dans l'activation de ces leviers, que ce soit dans le domaine diplomatique, économique, scientifique et culturel.

Afin de pouvoir continuer à défendre et à promouvoir les intérêts et les atouts de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un monde en constante mutation, ce réseau doit s'adapter au contexte dans lequel il évolue et aux moyens dont il dispose. Dans certains cas, cela implique une concentration des forces au bénéfice d'une meilleure visibilité.

Voici un état des lieux des principaux changements qui prendront effet lors du prochain mouvement diplomatique de septembre 2023. Les autres postes du réseau diplomatique à l'étranger restent en l'état.

### **Europe**

#### **Ouverture d'une délégation générale au Royaume-Uni**

Suite au Brexit, le positionnement politique et institutionnel du Royaume-Uni a grandement évolué depuis le précédent mouvement diplomatique. La coopération bilatérale ne peut en effet plus se faire via les instances européennes. Il est donc essentiel de repenser la relation avec le Royaume-Uni et de la reconstruire sur de nouvelles bases pour positionner la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles comme partenaires-clés du Royaume-Uni.

#### **Ouverture d'une délégation générale en Espagne, avec accréditation sur le Portugal**

Les deux éditions de Casa Valonia (2019 et 2021) ont donné un coup de projecteur sur les atouts de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Espagne. Elles ont montré l'intérêt et la reconnaissance de l'Espagne pour nos différents domaines de compétences, qu'ils soient culturels, académiques, scientifiques, économiques ou commerciaux.

Outre l'importance du marché espagnol pour les échanges économiques, une coopération existe en matière de partenariats académiques, scientifiques et culturels.

Un raisonnement similaire peut être tenu pour le Portugal qui nous offre un accès plus aisé au monde lusophone, notamment africain et d'Amérique latine.

## **Fermeture de la délégation générale aux Pays-Bas**

Cette fermeture s'explique notamment par la dynamique européenne mais aussi par les interactions politiques fortes dans le cadre de l'écosystème transfrontalier et interrégional qui rend le rôle d'une représentation institutionnelle moins utile.

## **Fermeture des délégations générales à Varsovie et à Bucarest**

Depuis l'adhésion de ces pays à l'Union européenne, la coopération bilatérale s'est trouvée impactée dans la mesure où les relations s'inscrivent désormais au travers de la coopération européenne.

En ce qui concerne la Pologne, la fermeture de la délégation générale à Varsovie a été prise en réaction aux multiples dérives du pouvoir polonais. La situation politique interne ne permet malheureusement toujours pas de restaurer une coopération institutionnelle avec ce pays.

En ce qui concerne la Roumanie, les actions actuellement menées s'inscrivent surtout dans l'accompagnement de projets sectoriels à partir du siège de WBI, et moins dans une dynamique diplomatique. Par ailleurs, le curseur francophone constitue toujours une plus-value mais est géré au niveau multilatéral, directement au départ des instances de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

## **Amérique du Nord et centrale**

### **Ouverture d'un bureau diplomatique à New York**

L'arrivée de l'administration Biden et les signaux positifs donnés par les États-Unis dans une série de matières qui concernent directement les Régions et Communautés (développement durable, climat, droits humains, santé, numérique, collaboration en termes de recherche-innovation...) permet de réfléchir à une présence plus institutionnelle.

La création d'un poste à New York permettra de parfaire la couverture diplomatique pour les autres questions multilatérales liées à l'ONU (en renfort à notre dispositif actuel, à savoir les Délégations auprès de l'Union européenne, à Paris (couvrant l'OIF, l'UNESCO et l'OCDE) et à Genève). New York abrite en effet quatre des cinq principales instances des Nations Unies ainsi que le siège de plusieurs programmes ou agences importants.

### **Fermeture du bureau APEFE à Haïti**

L'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE) ayant annoncé son retrait de Haïti pour la fin 2021, le bureau APEFE auquel se rattachait l'action de WBI sera fermé, et ce dans un contexte où les conditions de sécurité ne permettent plus d'assurer un travail serein et proactif. Par ailleurs, Haïti ne fait plus partie des pays prioritaires de coopération.

## **Amérique latine**

### **Suppression des postes de conseillers diplomatiques en Colombie et en Argentine**

Les précédents Gouvernements avaient identifié un point d'attention pour ces deux pays, notamment en matière d'enseignement supérieur (plusieurs foires y sont organisées et les écoles d'enseignement supérieur sont attentives à ces deux pays). Le mouvement diplomatique n'a pu pourvoir ces deux postes réservés à des Conseillers diplomatiques. Force est de constater qu'il n'y a donc pas de besoins

réels à un niveau diplomatique.

### Mise en place d'une délégation multiservices au Chili

Le maintien d'une délégation générale ne semble pas l'option la plus efficiente en l'état. Néanmoins, notre programme de travail reste actif, notamment au travers de partenariats culturels, académiques, scientifiques et d'un regain d'intérêt culturel francophile au Chili.

Enfin, **concernant la République Démocratique du Congo**, l'adjonction d'un Conseiller diplomatique au sein du bureau local de Lubumbashi ne constitue plus une priorité, grâce au travail effectué par l'équipe locale, sous la supervision diplomatique de la Délégation à Kinshasa. Le bureau de Lubumbashi permet d'assurer un suivi territorial, notamment avec le Katanga, sachant qu'il est difficile physiquement d'assurer ce suivi au départ de Kinshasa et des pays voisins de la RDC.

**Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles :** *«Le réseau diplomatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles est essentiel au rayonnement de nos talents, notamment nos talents sportifs, culturels et académiques, sur la scène internationale. Il est dès lors important de pouvoir l'évaluer constamment et d'oser redéfinir de nouvelles orientations en lien avec nos notes de politique internationale. Cette nouvelle répartition s'inscrit dans une ambition forte pour les enjeux internationaux liés aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. »*

**Elio Di Rupo, Ministre-Président de la Wallonie :** *« Cette décision permet de mieux déployer le réseau diplomatique de la Wallonie et de mieux l'intégrer dans un monde en constante évolution. Il s'agit d'une étape importante pour une région qui entend valoriser son patrimoine humain, matériel et immatériel, et qui cherche à intensifier sa visibilité internationale au bénéfice de ses entreprises et de sa population. »*

### Synthèse pour le prochain mouvement diplomatique 2023

Modification réseau	Mouvement 2019	Mouvement 2023
Den Haag	1 DG (mutation)	Fermeture
Londres		1 DG
Madrid		1 DG
Varsovie	1 DG (rappel)	Fermeture
Bucarest	1 DG	Fermeture
Lubumbashi	1 C (non pourvu)	Bureau local
New York		1 C
Santiago	1 DG	1 CEC multiservices
Bogota	1 C (non pourvu)	Fermeture
Buenos Aires	1 C (non pourvu)	Fermeture
Maintien du réseau	Mouvement 2019	Mouvement 2023
Union européenne	1 DG + 2 C	1 DG + 2 C
Paris DG	1 DG + 1 C	1 DG + 1 C
Berlin	(1 DG hors mouvement - Ostbelgiën)	(1 DG hors mouvement - Ostbelgiën)
Genève	1 DG	1 DG

Rabat	1 DG	1 DG
Tunis	1 DG	1 DG
Dakar	1 DG	1 DG
Kinshasa	1 DG + 1 C (non pourvu)	1 DG + 1 C
Québec	1 DG	1 DG
Hanoi	1 DG (ad interim)	1 DG
<b>TOTAL</b>	<b>13 DG et 7 C = 20</b>	<b>11 DG + 5 C = 16</b>

DG : Délégué(e) général(e)

C : Conseiller(e)

CEC : Conseillers économiques et commerciaux

---

**Contact presse**

**Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 473 27 14 79

**Sylvain Jonckheere, Porte-parole d'Elio Di Rupo, Ministre-Président**

[sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be](mailto:sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be)

+32 495 74 97 40

## Un appel à projets pour une plus juste représentativité des femmes dans le monde culturel

**Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'initiative de la Ministre des Droits des femmes et de la Culture Bénédicte Linard, a approuvé ce jeudi le lancement d'un appel à projets visant à reconnaître, pour une durée de cinq ans, trois collectifs d'associations qui œuvrent pour une meilleure représentation des femmes dans les politiques culturelles.**

Cet appel à projet intervient en application du Plan Droits des femmes adopté en début de législature par le gouvernement et du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté. Il est doté d'un budget total de 105.000 euros et vise à soutenir des actions visant à plus d'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines culturels.

Pour pouvoir répondre à cet appel, le collectif doit être composé d'au moins deux associations qui unissent leurs expertises pour concevoir un plan d'actions sur cinq ans autour des thématiques suivantes :

- La lutte contre les discriminations, le sexisme et les stéréotypes de genre ;
- La présence, la place et la participation des femmes ;
- Les conditions de travail et d'évolutions dans les carrières.

Les projets déposés devront viser à informer, sensibiliser, concevoir des formations, fédérer des opérateurs culturels ou visibiliser les artistes féminines.

*« Agir pour une plus grande égalité entre les femmes et les hommes doit se faire dans tous les domaines de notre société, y compris dans le monde culturel. Que ce soit en matière de subsides, de postes à responsabilités, ou de programmation, il y a encore du travail à accomplir dans ce domaine pour une plus juste représentation des femmes et pour une culture qui offre une réelle diversité. Cet appel à projets permettra d'agir concrètement et d'offrir un subventionnement durable à des initiatives portées par le secteur associatif pour y parvenir », conclut Bénédicte Linard.*

L'appel à projet est ouvert jusqu'au 25 avril prochain et sera consultable sur le site [www.egalite.cfwb.be](http://www.egalite.cfwb.be)

---

### Contact presse

**Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente**

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

[lauriane.douchamps@gov.cfwb.be](mailto:lauriane.douchamps@gov.cfwb.be)

+32 497 17 20 57

## Création d'un Conseil des hôpitaux universitaires

**Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté aujourd'hui un avant-projet instituant un Conseil des hôpitaux universitaires en Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Il aura pour mission de remettre au Gouvernement des avis sur des matières diverses : prix d'hébergement, appareillages des services médicotecniques lourds, plans de construction des hôpitaux universitaires, agréments, participation d'un hôpital universitaire à un réseau hospitalier locorégional, ou encore les activités de revalidation.

*« Ces matières, d'une grande technicité, ont évidemment un impact sur la qualité des soins offerts dans les hôpitaux universitaires. Il était donc nécessaire que le Gouvernement puisse être éclairé par un organe constitué d'experts du domaine »,* souligne Valérie Glatigny.

Le Conseil sera également chargé d'évaluer régulièrement les démarches d'amélioration continue de la qualité auxquelles les hôpitaux sont tenus, mais aussi d'une mission de conseil plus large lui permettant de répondre à toute demande adressée par la Ministre relative au fonctionnement, au financement et aux missions d'enseignement et de recherche des hôpitaux universitaires. Les avis de ce conseil seront aussi importants dans le cadre de certaines des réformes des hôpitaux annoncées par le ministre fédéral de la santé, notamment la répartition et l'agrément des soins suprarégionaux, lesquels concerneront aussi les hôpitaux universitaires.

La composition du Conseil veillera à intégrer les différents acteurs en lien avec les hôpitaux universitaires, tant les membres des institutions, les fédérations hospitalières, les organismes assureurs et les doyens des facultés de médecine ayant un cursus complet en Fédération Wallonie-Bruxelles.

### **NOTE AUX RÉDACTIONS**

La sixième réforme de l'État a transféré aux communautés de nouvelles compétences concernant certains aspects des soins de santé et de la politique hospitalière. La Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente en matière d'agrément des hôpitaux universitaires, ainsi que de leurs services, programmes de soins et fonctions hospitalières par rapport aux normes auxquelles ces hôpitaux doivent répondre afin d'être agréés.

La Communauté française est aussi compétente pour financer les investissements dans les infrastructures des hôpitaux universitaires, notamment les travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations, matériel médical et non médical, appareillage des services médicotecniques lourds.

---

### **Contact presse**

#### **Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be)

+32 488 48 93 83



## Un financement des fédérations sportives plus transparent et plus équitable

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie GLATIGNY, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé en seconde lecture un arrêté de Gouvernement qui vise à assurer un financement plus transparent et plus équilibré des fédérations sportives. Tout en tenant compte de la taille des différentes fédérations, il permettra aux plus petites d'entre elles de se professionnaliser davantage. Cette décision intervient à la suite de l'augmentation globale (à hauteur de 1,2 million d'euros) des subventions forfaitaires aux fédérations sportives, ce qui porte l'enveloppe totale destinée aux subventions forfaitaires à 8.575.000 euros. L'avant-projet d'arrêté sera à présent soumis pour avis au Conseil d'Etat.

La Ministre des Sports, Valérie Glatigny : « Ce nouveau mode de calcul permettra d'abord de professionnaliser encore davantage les petites fédérations. À partir du moment où elles pourront recruter du personnel, elles pourront aussi davantage promouvoir leur discipline et développer leurs activités. Il permettra aussi de mieux tenir compte de l'engouement grandissant pour certaines disciplines, telles que le hockey ou le volleyball, et de rééquilibrer le financement sur une base objectivée avec pour objectif davantage d'équité entre les disciplines. Enfin, nous avons décidé d'augmenter le budget des subventions forfaitaires aux fédérations sportives à hauteur d'1,2 million d'euros. Ce montant permettra d'atténuer l'impact sur les fédérations qui percevraient un peu moins du fait de la réforme du mode de calcul objectivé et surtout de refinancer considérablement les fédérations sportives, à hauteur de plus de 15%. Il s'agit d'une demande formulée par le monde sportif depuis de nombreuses années que le Gouvernement a rencontrée. Nous pouvons nous en féliciter. Ce sont les sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont les grands gagnants de ce refinancement ».

### I. Un cadre légal à clarifier :

Le mouvement sportif organisé bénéficie d'un financement public assuré par la Fédération Wallonie-Bruxelles en vertu d'un décret de 2019. Cette subvention forfaitaire permet à ces fédérations et associations sportives reconnues d'assurer leurs frais de fonctionnement (frais administratifs et rémunération du personnel).

Le décret de 2019 prévoit notamment que le Gouvernement doit préciser les modalités de calcul de cette subvention pour une période ne pouvant être supérieure à 3 ans. Il énumère également les éléments qui doivent entrer en ligne de compte dans le calcul.

Parmi ceux-ci, on citera notamment **le nombre de membres, le nombre de sportifs de haut niveau, d'espoirs sportifs et de partenaires d'entraînement, le respect des principes de bonne gouvernance, ainsi que le nombre de cadres à vocation pédagogique.**

L'arrêté de Gouvernement adopté ce jeudi à l'initiative de Valérie GLATIGNY fixe les modalités de calcul à prendre en compte pour chacun des éléments précités. Ceux-ci permettront de calculer le montant de la subvention à octroyer à chaque fédération ou association sportive. Dorénavant, les fédérations sportives connaîtront précisément les éléments sur lesquels reposent leur subvention. Il s'agit d'une véritable transparence à l'égard de celles-ci.

Le montant sera calculé en fonction d'éléments tels que :

- le nombre de membres (50%) ;
- le nombre de clubs (25%) ;

- le nombre de sportifs de haut niveau ou assimilés<sup>1</sup> (10%) ;
- le nombre de cadres sportifs, moniteurs sportifs et arbitres (10%) ;
- des critères de bonne gouvernance à déterminer avec les fédérations (5%).

## **2. Des modalités adaptées à certains groupes spécifiques :**

Des modalités particulières seront par ailleurs prévues pour les “fédérations sportives non-compétitives reconnues », le sport scolaire ainsi que le sport de l’enseignement supérieur. Le critère “sport de haut niveau” ne sera ainsi pas pris en compte pour ces associations sportives.

**Concernant le handisport, 10% de l’enveloppe prévue pour le critère “sport de haut niveau” lui sera d’office réservé puisqu’elle comprend en son sein des sportifs sous statut de haut niveau.** Le solde, soit 90% du montant total, sera réparti comme suit:

- 55% pour le nombre de membres ;
- 30 % pour le nombre de cercles ;
- 10% pour le nombre de cadres ;
- 5% pour la bonne gouvernance ;

## **3. Un système de lissage pour limiter l’impact sur les fédérations qui percevront un montant moindre:**

**Un système de lissage est proposé pour atténuer de façon progressive l’impact d’une diminution des subventions pour les fédérations qui, du fait de ce calcul, obtiendraient un montant moindre que celui perçu jusqu’ici.**

Concrètement, la totalité de l’augmentation de subvention aux fédérations et associations « gagnantes » sera perçue immédiatement, les subventions des autres fédérations et associations obtenant une réduction de l’ordre de 33% des pertes par an à partir de 2023. S’ils venaient à améliorer leur score sur base des critères précités d’ici 2024 ou ultérieurement, la perte en serait bien entendu davantage réduite.

Cela impliquera qu’en 2022, ces fédérations et associations recevront une subvention au montant identique à celle reçue en 2021.

Ce lissage est rendu possible par le budget supplémentaire d’un montant d’1,2 million d’euros dégagé lors du dernier conclave budgétaire. En 2023, la différence entre le montant de 2022 et celui nécessaire pour 2023 serait réinjecté au profit de l’ensemble des fédérations sportives pour arriver, à la fin de la période transitoire, à une augmentation de l’enveloppe globale de 1,2 million d’euros au profit de l’ensemble des fédérations et associations sportives.

---

### Contact presse

#### **Samy SIDIS, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

[Samy.sidis@gov.cfwb.be](mailto:Samy.sidis@gov.cfwb.be)

+32 474 79 01 38

---

<sup>1</sup> Sportifs de haut niveau, espoirs sportifs et partenaires d’entraînements affiliés à ladite fédération ou à l’association sportive. Il sera aussi tenu compte de la présence ou non d’un centre de formation.

## **COVID19 : davantage de prises en charge pour renforcer la prévention, l'aide et la protection de la Jeunesse, y compris pour les plus jeunes enfants au sein des familles**

« *Nous continuons à soutenir celles et ceux qui, sur le terrain, n'ont cessé, depuis le début de la pandémie, de protéger, accompagner et soutenir les jeunes en danger ou en difficulté* » souligne Valérie Glatigny

A l'initiative de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de débloquer un budget supplémentaire de 2 millions d'euros pour renforcer le nombre de prises en charge de services d'hébergement et de services d'accompagnement avec une attention particulière pour les services qui proposent un travail intensif en famille en faveur des enfants en dessous de 6 ans. Les phénomènes traités par ces services sont exacerbés par la pandémie de COVID19, ce qui nécessite la mobilisation de moyens supplémentaires.

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse, Valérie Glatigny : « *Les confinements successifs ont exacerbé la fragilité au sein des familles. Les services de l'aide et de la protection de la jeunesse qui ont tout au long de cette crise assuré leurs tâches en faveur des jeunes et des familles sont confrontés à un manque de possibilités de prises en charge au vu de l'apparition de nouveaux besoins et de la complexification des situations. L'occasion, aussi, de saluer leur professionnalisme et la qualité de leur travail quotidien au service de l'enfance en danger ou en difficulté.* »

Les renforts envisagés pour une durée d'un an visent les **services résidentiels** et les **services d'accompagnement** dont les services d'accompagnement intensifs en famille en faveur des enfants entre 0 et 6 ans.

### **1. De nouveaux moyens pour les services résidentiels agréés (45 prises en charge supplémentaires) :**

Les services résidentiels accueillent des enfants qui ne peuvent actuellement être pris en charge par leur famille. Ces mesures d'éloignement du milieu familial prises par les Conseillers de l'aide à la jeunesse, les directeurs de la protection de la jeunesse et les juges de la jeunesse ( Bruxelles) visent à garantir leur sécurité alors que le travail s'amorce avec la famille.

### **2. 72 prises en charge supplémentaires pour les services d'accompagnement psycho-socio-éducatif – Perspectives :**

Ces services travaillent sur mandat d'un service d'aide à la jeunesse ou d'un service de protection de la jeunesse. Ils s'adressent aux mineurs âgés de 0 à 18 ans qui rencontrent des difficultés d'ordre familial, social, relationnel ou scolaire.

Ils offrent un accompagnement psychologique, social et/ou éducatif aux jeunes, à leurs parents ainsi qu'à leur entourage.

### **3. 12 prises en charge supplémentaires pour les Missions « Intervention Intensive en Famille » :**

Les **MIIF** sont un service d'accompagnement intensif en famille pour les tous petits (0-6 ans). Leur mission est à la fois de réaliser un travail intensif sur trois mois pour permettre aux parents qui connaissent de grandes difficultés d'être épaulés et d'éviter ainsi le placement de l'enfant en structure d'accueil. Leur seconde mission consiste en une mission d'évaluation et de suivi en 15 jours qui permet

aux services d'aide à la jeunesse de déterminer si l'enfant doit ou non bénéficier d'une mesure de placement temporaire.

---

**Contact presse****Samy SIDIS, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

[Samy.sidis@gov.cfwb.be](mailto:Samy.sidis@gov.cfwb.be)

+32 474 79 01 38

## Contacts presse

**Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 473 27 14 79

**Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président**

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

[xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be)

+32 479 86 59 11

**Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente**

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

[lauriane.douchamps@gov.cfwb.be](mailto:lauriane.douchamps@gov.cfwb.be)

+32 497 17 20 57

**Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be)

+32 488 48 93 83

**Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR**

Ministre de l'Éducation

[jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be)

+32 476 54 55 75